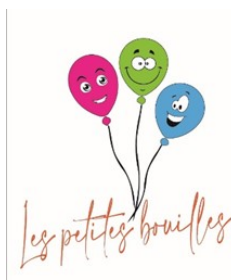


Infos pratiques « Stages »

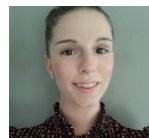
- L'asbl accueille en stage les **enfants** âgés de **2,5 ans à 12 ans** ;
- Les **activités** proposées sont ludiques, familiales et créatives. Elles ont lieu **de 9h à 16h** ;
- Un **accueil** est organisé dès **7h30** et jusqu'à **17h30** ;
- Le **nombre** de participants est **limité** au nombre d'accueillant(e)s présent(e)s pour les encadrer ;
- La réduction 2e enfant n'est valable que pour un 2e enfant villersois d'une même famille ;
- **L'inscription auprès de la Coordinatrice Centre de vacances** ne sera **effective qu'après** réception du bulletin d'inscription et du paiement sur le compte de l'asbl BE41-001-46 17 716-10. Un **e-mail ou un sms de confirmation** vous sera envoyé **afin de valider votre inscription** ;
- Le **paiement intégral** est **obligatoire à l'inscription** pour pouvoir participer au stage.
La place réservée est automatiquement perdue si l'asbl ne reçoit pas le paiement intégral dans les délais fixés.
Remboursement uniquement après réception d'un certificat médical ;
- **Toute inscription non annulée 3 semaines à l'avance sera facturée** ;
- Le non-respect des conditions d'inscriptions (âge, montant, paiement...) donnera lieu à l'annulation de celle-ci ;
- **Prévoir pique-nique et collations saines** ;
- **Toute inscription vaut acceptation de la participation de son (ses) enfant(s) aux activités extérieures programmées.**



Renseignements et inscriptions

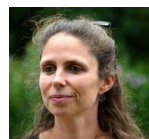
Les petites Bouilles asbl
Rue de Huy, 2
4530 Villers-le-Bouillet
www.lespetitesbouilles.net

Maude Baumanns
Aide administrative
Coordinatrice Centre de vacances



Mardi après-midi, mercredi, jeudi
Téléphone : 085/25.50.75
Gsm : 0478/64.60.55
extrascolaire.vlb@skynet.be

Caroline Legrand
Responsable du projet d'accueil, de la gestion administrative, financière et du personnel
Lundi, mardi matin et jeudi
Téléphone : 085/25.50.75
Gsm : 0476/88.35.30
extrascolaire.caroline@proximus.be



Hélène Fastré
Présidente
Gsm : 0474/69.85.14
helene.fastre@villers-le-bouillet.be



Sophie Devillers
Vice-Présidente
Gsm : 0495/917.357
sophie.devillers@proximus.be



Programme des activités 2025-2026



- **Nouveaux tarifs**
- **Nouveaux horaires pour l'accueil**
- **Nouvelle règle d'inscription**

Réduction d'impôts pour tous les frais de garde d'enfants (jusqu'à 16.40€/jour) / Intervention des Mutuelles dans les frais de stages / Possibilité d'aide financière dans les CPAS / 50 % pour les personnes bénéficiant du statut BIM

Programme et tarifs des stages

	Villersois ou « assimilés »	Non Viller- sois
☞ Vacances d'Automne.1 « <i>Trésors de la nature</i> » Du 20/10/25 au 24/10/25	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances d'Automne.2 « <i>Sortilèges et créations</i> » Du 27/10/25 au 31/10/25	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances de Détente.1 « <i>Artistes en herbe</i> » Du 16/02/26 au 20/02/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances de Détente.2 « <i>Couleurs et confettis</i> » Du 23/02/26 au 27/02/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances de Printemps.1 « <i>à vos fourneaux</i> » Du 27/04/26 au 31/04/26 Vendredi = férié	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant) Stage culinaire	105€ / enfant
☞ Vacances de Printemps.2 « <i>Quête du trésor vert</i> » Du 04/05/26 au 08/05/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances d'Été.1 « <i>Stage en collaboration avec la Commune de Villers</i> » Du 03/08/26 au 07/08/26	Inscriptions via l'Administration communale de Villers-le-Bouillet	
☞ Vacances d'Été.2 « <i>Cool and fun</i> » Du 10/08/26 au 14/08/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
☞ Vacances d'Été.3 « <i>Animaux en folie</i> » Du 17/08/26 au 21/08/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant

50 % pour les Villersois disposant du statut BIM/ OMNIO

Horaires et tarifs accueil

Ecole Com- munale Fize	7h30-8h30 1€/enfant	Merc 11h45 -12h15, puis sur inscrip- tion, accueil à Villers	15h45- 16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole Com- munale Vaux	7h30-8h30 1€/enfant	Merc 11h45 -12h15, puis sur inscrip- tion, accueil à Villers	15h45- 16h45 = 1€/enfant	Après 16h45+ 0,5€/enfant
Ecole Com- munale Villers	7h-8h30 1€/enfant	11h45- 13h30 = 1€ / enfant	15h45- 16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole St- Quirin	7h-8h20 1€/enfant	12h-13h30 = 1€/enfant	15h45- 16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole St- Martin	7h-8h30 1€/enfant	12h30- 13h30 = 1€ / enfant	15h35- 16h35 = 1€/enfant	Après 16h35 + 0,5€/enfant

BIM = 50% / Pénalité de retard = 8,5€/retard

Tarifs des mercredis après-midi

12h-12h30 : ramassage scolaire	10€/mercredi (1er enfant)
12h30-13h30 : dîner/temps libre	7€/mercredi (à partir du 2e en- fant)
13h30-16h : activités	
16h-16h30 : goûter	50 % pour les personnes dispo- sant du statut BIM ou OMNIO
16h30-18h : accueil extrascolaire	

Tarifs des journées pédagogiques

7h-9h : accueil extrascolaire	18€/journée (1er enfant)
9h-12h : activités	16€/journée (à partir du 2e en- fant)
12h-13h30 : dîner et temps libre	
12h45-... : sieste pour les petits	50 % pour les personnes dispo- sant du statut BIM ou OMNIO
13h30-15h30 : activités	
15h30-16h : goûter	
16h30-18h : accueil extrascolaire	

Infos pratiques : mercredi et journée pédagogique

- L'asbl accueille lors des mercredis après-midi et journées pédagogiques les enfants Villersois ou fréquentant les écoles de Villers-le-Bouillet âgés de 2,5 ans à 12 ans.
- Les **activités** proposées sont **ludiques, familiales et créatives** ;
- Le **nombre** de participants est **limité** au nombre d'accueillant(e)s présent(e)s pour les encadrer ;
- **L'inscription écrite auprès de la coordinatrice Centre de vacances est obligatoire** pour pouvoir fréquenter les activités organisées par l'asbl. Elle n'est effective qu'après réception de l'inscription, **au plus tard 48h avant** la période concernée ;
- **Tout enfant inscrit qui est présent ou n'ayant pas annulé 48h à l'avance est automatiquement comptabilisé et sa présence sera facturée.** Une facture mensuelle de l'ensemble des frais de fréquentation est adressée aux parents dans le courant du mois qui suit le mois concerné ;
- La réduction 2e enfant n'est valable que pour un 2e enfant d'une même famille ;
- Aucun remboursement ne sera accordé sans certificat médical ;
- Le non-respect des conditions d'inscriptions (âge, montant, paiement,...) donnera lieu à l'annulation de celle-ci ;
- **Prévoir pique-nique et collations saines** ;
- **Toute inscription vaut acceptation de la participation de son (ses) enfant(s) aux activités extérieures programmées.**